



CHSCT-M du 20 avril 2022 Déclaration CGT

(réunion ordinaire)

Monsieur le président, Mesdames Messieurs les invités et experts,
chers collègues, chers camarades,

Le résultat du premier tour des élections n'augure rien de bon pour la classe ouvrière.

Aucun des deux candidats en lice n'ambitionne de mener une politique avec plus de justice sociale. La CGT souhaite toutefois souligner la responsabilité du Président Macron qui en matraquant les plus modestes et les plus défavorisés et en faisant la part belle aux ultra-riches a largement contribué à un tel duel dont le gagnant ne peut que nous conduire à un désastre.

Pour autant, aucun vote ne doit aller à l'extrême droite, synonyme de menace pour les syndicats et d'une remise en cause même de leur existence à court terme. L'extrême droite n'a jamais défendu les classes laborieuses bien au contraire. Le gouvernement de Pétain est à l'origine de la Charte du Travail instituée en 1941 : supprimant le droit de grève, ordonnant la dissolution des fédérations syndicales dont la CGT, pour les remplacer par un syndicat unique à l'adhésion obligatoire. Le dialogue social de l'époque étant confié à des **comités sociaux d'établissement...** Comme une histoire qui se répète, voilà qui n'augure rien de bon sur les véritables intentions de la classe dominante.

Le MTE n'échappe pas hélas dans cet élan, au démantèlement des conquêtes sociales. Notre ministère s'inscrit pleinement dans l'individualisation des rémunérations, la concurrence entre les personnels. Toujours plus de souffrance au travail avec une incertitude constante sur les rémunérations qui exacerbe les inégalités.

L'inflation galopante, la hausse des prix de l'énergie font le bonheur de Total Energie dont les bénéficiaires ont atteint un record historique en 2021 à hauteur de 14 milliards d'euros. Pour les entreprises du CAC 40, la situation est identique avec 130 milliards. La crise profite à quelques-uns alors que **pour les salariés les moins aisés et en milieu rural sont plus fortement impactés jusqu'à plus de 10% de perte de pouvoir d'achat. Ils ont du mal à finir le mois, surtout les 30 derniers jours** pour paraphraser Coluche. Hélas cela ne nous fait plus rire car c'est une triste réalité. Il y a trop longtemps que seuls les plus basses catégories, talonnées par le SMIC, sont revalorisées en occultant les catégories intermédiaires. Le paroxysme est atteint avec une inversion de carrière pour la majorité des C qui passent en B.

Il est urgent d'augmenter les rémunérations de 300 euros net avant l'ouverture de négociation. Celles-ci devront porter sur l'augmentation de point d'indice et son indexation sur l'inflation. Dans un second temps, il faut revoir toutes les grilles indiciaires pour rétablir la possibilité d'une véritable progression de carrière juste et équitable pour l'ensemble des agents.

Il revient à la ministre Pompili de relayer nos revendications et d'obtenir enfin la revalorisation générale des rémunérations.

Pour les personnels, c'est seulement en étant unis et solidaires qu'ils parviendront à défendre efficacement leurs intérêts. La CGT se chargera d'organiser les salariés dans ce sens en commençant par un 1^{er} mai qui marque les esprits.

Dans les services, plusieurs points d'inquiétude se confirment

Premièrement dans les DIRs. La loi 3DS promulguée en février et qui ouvre la possibilité à de nouveaux transferts vers les collectivités. Pendant les six mois à venir, les personnels vont être plongés dans l'incertitude et pour certains dans la crainte. Ceux affectés en DIRs depuis leur création, ont déjà subi une lourde réforme. Les agents des SIRs et des Services Maitrise d'Ouvrage, sont eux aussi dans l'incertitude. Ils devront choisir entre la poursuite de leur mission avec une éventuelle mobilité géographique, ou une réorientation professionnelle. Les services supports seront également impactés. D'autant plus que le choix d'éparpiller les réseaux entre département, région et métropole va générer des changements géographiques importants. Un siège ou un district en DIR pourra très bien être transféré en région avec le déplacement du lieu de travail. Autant de changements peuvent bouleverser une vie et obliger à des déplacements importants.

Quelle politique de prévention sera mise en place par le ministère ?

Comment préserver la santé mentale et physique des personnels ?

Quel avenir pour les personnels non transférés et dont le poste ou les missions auront disparu ?

La CGT demande la plus grande vigilance, une vigilance active sur l'émergence accrue de RPS. Il faut selon nous généraliser les expertises dans les DIRs et les DREALs pour avoir une vision précise du niveau de risque, de son évolution, afin d'adapter les plans de prévention.

Deuxièmement, un membre du CLHSCT de la DREAL Grand Est a émis droit d'alerte pour danger grave et imminent. Ce n'est pas la première fois que nous interpellons le CHSCTM sur la situation dégradée de cette DREAL. **La CGT souhaite que le CHSCTM soit informé de la situation et des suites qui ont été données, tant en terme de mesures conservatoires qu'en terme de résolution de problème.**